



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 MARS 2024

CONVOCAION DU 8 FÉVRIER 2024

PRÉSIDENTE : MADAME VIRGINIE LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2024-43-2

ACTUALISATION DES DELEGUES DU COMITE SYNDICAL

COLLEGE EPCI

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental
BILOQUET Armelle, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

Collège EPCI
BEURAIN Jean-Marie, CORNU Pascal, DELNOTT François, FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc,
GENDRON Bruno, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé,
VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental
COTTEREAU Chantal donne pouvoir à TERRIER Didier, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT
AVRIL Virginie

Collège EPCI
COURSAULT Olivier donne pouvoir à DELNOTT François, GARAND Sylvain donne pouvoir à
BEURAIN Jean-Marie

Excusés,

Collège Départemental
BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, COUTEY Guillaume, DEMAZURE Julien,
DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SAINT-MARTIN Florent,
SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI
BATUT Xavier, BENARD Daniel, BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY
Myriam, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno,
JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération n°21-02-24/10 du 21 février 2024 désignant le délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-43-2,

Considérant que le quorum est atteint,

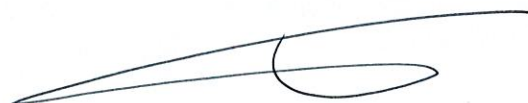
Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte de la désignation de Monsieur Jean-Jacques BRUMENT, en qualité de délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, au sein des instances de Seine-Maritime Numérique,
- Prend acte du maintien de Monsieur François LEFEBVRE comme délégué suppléant pour la même instance.

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS
La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	3
Nombre de membres représentés	2	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 MARS 2024

CONVOCACTION DU 8 FÉVRIER 2024

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2024-43-4

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BILOQUET Armelle, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, CORNU Pascal, DELNOTT François, FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc,
GENDRON Bruno, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé,
VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

COTTEREAU Chantal donne pouvoir à TERRIER Didier, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL
Virginie

Collège EPCI

COURSULT Olivier donne pouvoir à DELNOTT François, GARAND Sylvain donne pouvoir à BEURAIN
Jean-Marie

Excusés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, COUTEY Guillaume, DEMAZURE Julien,
DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-
PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, BENARD Daniel, BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY
Myriam, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno,
JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI
Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, SOWYK
Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2024-43-4,

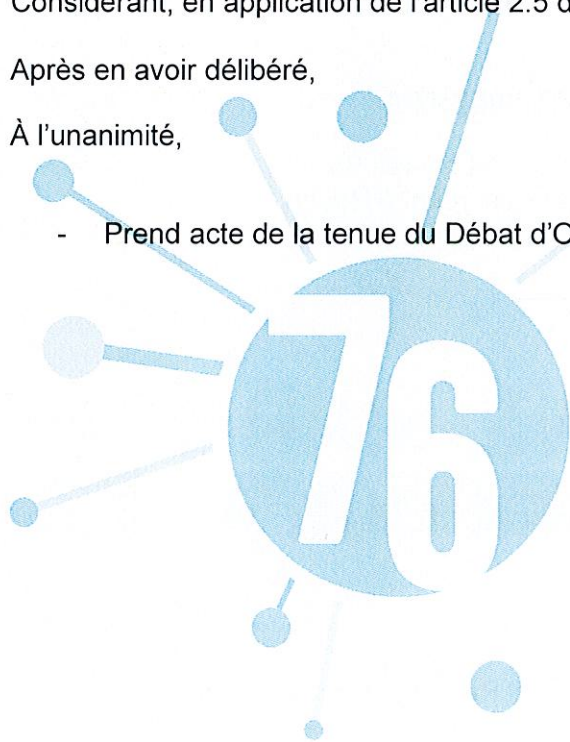
Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2024.



La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	3
Nombre de membres représentés	2	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 MARS 2024

CONVOCACTION DU 8 FÉVRIER 2024

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2024-43-5.1

ACTUALISATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BILOQUET Armelle, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, CORNU Pascal, DELNOTT François, FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc,
GENDRON Bruno, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé,
VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

COTTEREAU Chantal donne pouvoir à TERRIER Didier, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL
Virginie

Collège EPCI

COURSALT Olivier donne pouvoir à DELNOTT François, GARAND Sylvain donne pouvoir à BEURAIN
Jean-Marie

Excusés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, COUTEY Guillaume, DEMAZURE Julien,
DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-
PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, BENARD Daniel, BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY
Myriam, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno,
JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI
Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, SOWYK
Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Seine-Maritime Numérique et notamment l'article 13,

Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2024-43-5.1,

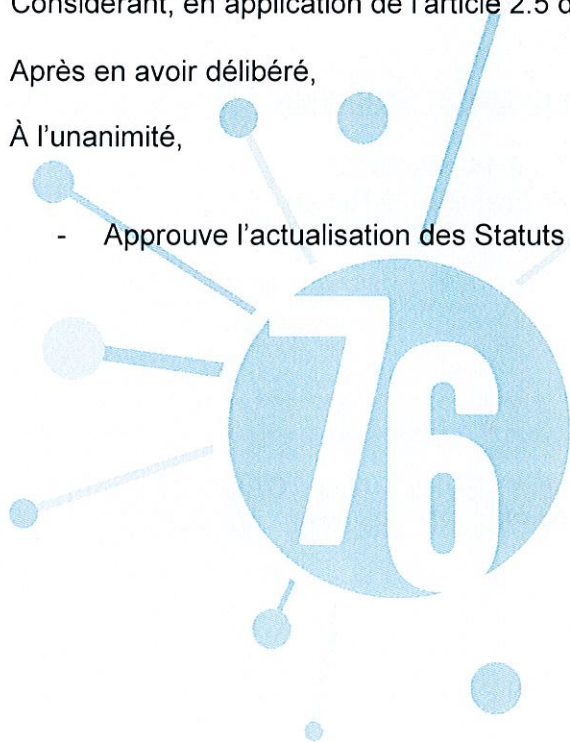
Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve l'actualisation des Statuts et du Règlement intérieur du Syndicat.



La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	3
Nombre de membres représentés	2	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 MARS 2024

CONVOCATION DU 8 FÉVRIER 2024

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2024-43-5.2

PLAN D' ACTIONS 2024 ET VOLET FINANCIER

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BILOQUET Armelle, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, CORNU Pascal, DELNOTT François, FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc,
GENDRON Bruno, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé,
VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

COTTEREAU Chantal donne pouvoir à TERRIER Didier, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL
Virginie

Collège EPCI

COURSAULT Olivier donne pouvoir à DELNOTT François, GARAND Sylvain donne pouvoir à BEURAIN
Jean-Marie

Excusés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, COUTEY Guillaume, DEMAZURE Julien,
DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-
PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, BENARD Daniel, BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY
Myriam, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno,
JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI
Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, SOWYK
Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2024-43-5.2,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Acte le plan d'actions 2024 relatif à la mise en œuvre du Schéma des Usages Numériques,
- Approuve l'actualisation de la cotisation au budget principal du Syndicat intégrant une cotisation supplémentaire de 2 000 euros correspondant à la compétence usages et services numériques.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	3
Nombre de membres représentés	2	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 MARS 2024

CONVOCAION DU 8 FEVRIER 2024

PRESIDENCE : MADAME VIRGINIE LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2024-43-6.1

INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 14h30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BILOQUET Armelle, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, CORNU Pascal, DELNOTT François, FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc,
GENDRON Bruno, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé,
VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

COTTEREAU Chantal donne pouvoir à TERRIER Didier, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL
Virginie

Collège EPCI

COURSAULT Olivier donne pouvoir à DELNOTT François, GARAND Sylvain donne pouvoir à BEURAIN
Jean-Marie

Excusés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, COUTEY Guillaume, DEMAZURE Julien,
DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-
PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, BENARD Daniel, BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY
Myriam, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno,
JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI

Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu la sollicitation de l'avis du comité social territorial en date du 23/02/2024,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-43-6.1 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités définies en annexe,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	3
Nombre de membres représentés	2	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT**1. MONTANTS**

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800€
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700€
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600€
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500€
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350€
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300€

2. MODALITES ET PERIODICITE DE VERSEMENT

La prime pouvoir d'achat exceptionnelle fait l'objet d'un versement unique au mois de mai 2024

Elle n'est pas reconductible.

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 MARS 2024

CONVOCATION DU 8 FÉVRIER 2024

PRÉSIDENTE : MADAME VIRGINIE LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2024-43-6.2

**ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 14h30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BILOQUET Armelle, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, CORNU Pascal, DELNOTT François, FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc,
GENDRON Bruno, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé,
VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

COTTEREAU Chantal donne pouvoir à TERRIER Didier, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL
Virginie

Collège EPCI

COURSAULT Olivier donne pouvoir à DELNOTT François, GARAND Sylvain donne pouvoir à BEURAIN
Jean-Marie

Excusés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, COUTEY Guillaume, DEMAZURE Julien,
DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-
PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, BENARD Daniel, BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY
Myriam, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno,
JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L452-47,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-43-6.2 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Seine-Maritime,
- Autorise la Présidente à signer tous les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine professionnelle, formulaires de demande de mission, devis...).

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	3
Nombre de membres représentés	2	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 MARS 2024

CONVOCACTION DU 8 FÉVRIER 2024

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2024-43-6.3

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BILOQUET Armelle, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, CORNU Pascal, DELNOTT François, FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc,
GENDRON Bruno, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé,
VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

COTTEREAU Chantal donne pouvoir à TERRIER Didier, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL
Virginie

Collège EPCI

COURSAULT Olivier donne pouvoir à DELNOTT François, GARAND Sylvain donne pouvoir à BEURAIN
Jean-Marie

Excusés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, COUTEY Guillaume, DEMAZURE Julien,
DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-
PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, BENARD Daniel, BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY
Myriam, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno,
JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI
Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, SOWYK
Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu la sollicitation de l'avis du Comité Social Territorial en date du 23/02/2024,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2023-43-6.3 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Décide de créer un poste permanent sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'assistante administrative à temps complet à raison de 35/35^{ème},
- Décide de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- Approuve la modification du tableau des effectifs du Syndicat tel que présenté en annexe,
- Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2024.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	3
Nombre de membres représentés	2	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

ANNEXE 1 à la délibération n°2024-43-6.3

Tableau des effectifs de Seine-Maritime Numérique au 12/03/2024				
Emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire de service (TC ou TNC)
Filière administrative				
Administrateur territorial	A	1	1	TC
Attaché principal	A	1	1	TC
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	TC
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	TC
Rédacteur	B	2	1	TC
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	TC
TOTAL filière administrative		8	7	
Filière technique				
Ingénieur principal	A	3	3	TC
Ingénieur	A	4	4	TC
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	TC
Technicien	B	1	0	TC
TOTAL filière technique		10	9	
TOTAL général		18	16	

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

